

Conseil Municipal ordinaire du 20 février 2025

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, , LA MELA P, D'AVERSA M, BONNARD R, VIALARD JL, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : MARAS L (pouvoir à BOULHOL M) GUICHARD P (pouvoir à BARRIER JA) COTTANCIN B (pouvoir à D'AVERSA M), ALMERTO A (pouvoir à CHOMIENNE B)

Absent : FONT F

Secrétaire de Séance : BACHER M

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais dans le cadre du Conseil Municipal Enfant à Mme ALMERTO A

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout du point ci- dessus à l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 12 2024

Le Procès-verbal de la séance du 19 décembre est arrêté et signé par M. le Maire et la secrétaire

2. Approbation de la charte des ATSEM

Mr le Maire donne lecture de la charte des ATSEM et demande au Conseil Municipal de l'approuver. Il précise qu'elle a été élaborée par la commission enfance, les atsem et le directeur de l'école

Cette charte est là pour préciser la place de l'ATSEM au sein de l'école, du périscolaire et de la cantine, quels sont leurs obligations et droits.

Approuvé à l'unanimité

3. Centre de loisirs vacances : réduction à compter du 2^{ème} enfant

Afin de faciliter l'accès au centre de loisirs pour les familles qui ont plusieurs enfants, M le Maire propose d'accorder une réduction.

- 1 enfant : tarif plein
- 2 enfants et plus : 10 % de réduction sur la part animation (accueil du matin, journée et soir) hors repas

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subvention BRP CFA Michel CLUZEL

Le CFA Michel CLUZEL a sollicité la commune de Farnay afin d'obtenir une subvention pour les élèves de Farnay scolarisés dans leur établissement.

Le conseil municipal alloue à l'unanimité une subvention de 150 € au CFA Michel CLUZEL

5. Remplacement de Mme CHARRE, adjointe

Suite au décès de Mme CHARRE Yvette, adjointe, Mr le Maire propose au conseil municipal d'élire Mme BACHER Muriel au poste de 4^{ème} adjointe

Voix pour 13 Voix contre 0 Bulletin nul 0

6. Remboursement des arrhes de location de salle : détermination des critères

Monsieur le Maire propose de définir de façon générale les critères de remboursement des arrhes versés dans le cadre des locations de salle. Monsieur le Maire propose de rembourser les arrhes :

- En cas de maladie du loueur ou de ses proches (parents, enfants) (justificatif médical obligatoire)
- Annulation de célébration de mariage
- Décès du loueur, du conjoint, des parents ou enfants (justificatif de décès obligatoire)

En conseil d'adjoints, les élus ont émis la volonté de continuer à statuer au cas par cas. L'ensemble du conseil municipal valide cette décision

7. Artisans, commerçants, entreprises ; refacturation signalétique

Lorsque les artisans et commerçants s'installent de la signalétique est mise en place. Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge un panneau et que les suivants soient à la charge du commerçant ou de l'artisan.

Approuvé à l'unanimité

8. Protection sociale complémentaire – Mandatement du CDG42 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, les communes ont l'obligation de proposer à leurs agents une protection sociale complémentaire. Monsieur le Maire propose de mandater le CDG42 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé en lieu et place de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

9. CDG 42 Mission d'archivage avenant N°1 à convention N° 2021-02-2019

En 2021, la Commune de Farnay a passé une convention avec le centre de gestion relative à l'intervention d'un agent du CDG42 pour une mission d'archivage.

En 2021, les missions n'ont pas pu aboutir, le centre de gestion a voté le report des journées en 2025 soit 3 journées pour un coût de 900 €.

Il est à préciser que l'intervention est ajustée en fonction des besoins.

Approuvé à l'unanimité

10. Litige parcours de santé, approbation du protocole d'accord autorisation de signature par Mr le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un recours contre les entreprises et le maître d'œuvre qui ont réalisés le parcours de santé a été fait. Un protocole a été établi afin d'éviter d'ester en justice et de gagner du temps sur la réalisation des travaux.

L'avocate de la Commune a négocié le montant de 80 000 € H.T. réparti entre les 3 parties concernées en fonction de la responsabilité de chacun.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le protocole et d'être autorisé à le signer

Approuvé à l'unanimité

11. Remboursement de frais dans le cadre du conseil municipal enfants à Mme ALMERTO A

Mme Almerto a dû faire l'avance de 28.97 € afin d'acheter des fournitures pour les enfants du Conseil Municipal enfants.

Approbation du remboursement à l'unanimité

Questions diverses :

Point sur la réunion publique du 19/02/2025

Commission des finances : samedi 22 mars à 8h

FIN DE LA SEANCE : 20h15

PROCHAINS CM : 10/04/2025

Le Maire
Jean-Alain BARRIER

L(a)(e) secrétaire